

Stratégies patrimoniales

INFORMATIONS

CODE PRODUIT
PAT081A

PUBLIC CONCERNÉ
Notaires et collaborateurs du notariat

NIVEAU
■ Pratique courante

DURÉE
🕒 0.57 jour(s) (4,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances en droit patrimonial sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inaфон s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Assurance-vie et contrat de capitalisation : comparatif entre deux solutions patrimoniales incontournables

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Connaître les principales caractéristiques civiles et fiscales de la détention d'un contrat d'assurance-vie et d'un contrat de capitalisation
- Maîtriser les conséquences civiles et fiscales du décès du détenteur d'un contrat d'assurance-vie et d'un contrat de capitalisation
- Conseiller à ses clients la souscription de tels contrats en fonction de leur situation et de leurs objectifs de transmission
- Connaître les solutions permettant d'organiser la transmission patrimoniale dans les meilleures conditions à l'aide de ces deux placements

CONTENU

CONSÉQUENCES CIVILES ET FISCALES DE LA DÉTENTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ET D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION

- Nature civile de chaque type de contrat
- Fiscalité applicable en cas de rachat sur l'un de ces contrats
- Intérêt de la souscription de plusieurs contrats

CONSÉQUENCES CIVILES ET FISCALES DU DÉCÈS DU DÉTENTEUR D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ET D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION

- Conséquences civiles et fiscales du décès selon le type de contrat
- Conséquences d'un décès non anticipé et pistes d'amélioration possibles

DEUX SOLUTIONS PERTINENTES EN MATIÈRE DE TRANSMISSION

- Stratégies comparées : souscription d'un contrat d'assurance-vie ou donation d'un contrat de capitalisation
- Intérêts et contraintes de la détention d'un contrat de capitalisation par l'intermédiaire d'une société
- Utilité du recours au démembrement en matière d'assurance-vie et de contrat de capitalisation